



## COMMISSION SOCIOPROFESSIONNELLE DEPARTEMENTALE DES MASSEURS- KINESITHERAPEUTES DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Le 15 juin 2015,

Madame, Monsieur,

Retrouver rapidement son cadre de vie habituel est un souhait récurrent exprimé par les patients hospitalisés. Pour répondre à cette attente, un nouveau programme de retour à domicile a été mis en place par l'Assurance Maladie.

Initié pour faciliter les retours de maternité après un accouchement, ce programme est aujourd'hui proposé à l'issue d'interventions en chirurgie orthopédique. Il s'appuie sur votre expertise pour adapter et renforcer le suivi en ville du patient après une hospitalisation.

Désormais, dès lors qu'un patient hospitalisé vous a choisi pour assurer le suivi de ses soins de rééducation, un conseiller de l'Assurance Maladie vous contacte pour organiser avec vous la prise en charge du patient.

De votre côté, vous pouvez également, dans le cadre des interventions programmées notamment, informer les patients des possibilités offertes par le dispositif ; le choix du type de rééducation restant de la responsabilité du prescripteur.

Pour vous accompagner dans la mise en place de ce programme, vous trouverez joint un mémo qui rappelle les principes généraux du dispositif ainsi que quelques informations complémentaires utiles (critères d'éligibilité, les 23 interventions concernées, les modalités de prise en charge éventuelle des transports, le dépliant d'information à destination des patients).

Nous vous rappelons l'importance de la qualité de la prise en charge qui comprend :

- les séances de kinésithérapie postopératoires ;
- une évaluation de l'environnement du patient ;
- l'éducation du patient (consignes de sécurité : gestes interdits, conseils d'auto rééducation, etc.) ;
- si besoin, la prescription des dispositifs médicaux inscrits sur la LPP ;
- la traçabilité des soins dans le dossier de suivi du patient (réalisation du BDK, transmission de la fiche de synthèse au médecin prescripteur et au médecin traitant dans certains cas).

Le retour systématique (à l'instar de ce qui se fait en SSR), notamment au chirurgien orthopédique pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adaptation de la prise en charge en ville, apparaît comme une condition indispensable de la réussite du dispositif.

Vos interlocuteurs habituels à la caisse sont à votre disposition pour vous apporter toute précision utile sur la mise en œuvre de ce dispositif.

Convaincus de votre engagement pour faciliter le retour à domicile des patients dans les meilleures conditions, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente

Madame DARROUX

Le Vice-Président

Monsieur GUITTON